EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME
ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
DUP emportant Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme	Saint-Martin-la-Plaine

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	RAS
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	RAS

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Préfet
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Préfecture de la Loire Service de l'Action Territoriale Pôle Animation Territoriale Mission enquêtes publiques 2 rue Charles de Gaulle – CS 12241 42022 SAINT-ÉTIENNE cedex 1 pref-enquetes-publiques@loire.gouv.fr Tel 04 77 48 48 59/36

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	~~Non~~	SCOT Sud-Loire approuvé le 19 décembre 2013, actuellement en cours de révision.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	~~Non~~	Le PLU actuel a été approuvé le 22 mars 2007 et modifié deux fois le 07 décembre 2017 et le 27 juin 2019. La nature des évolutions de ces modifications sont les suivantes : Modification n°1 approuvée le 07 décembre 2017 portant sur 6 points du règlement : • ôter du nuancier la couleur « blanc pur » qui ne permet pas une harmonie subtile des façades ; • simplifier les règles d'implantation des constructions en zones UC, UD, UF et UL ; • mieux réguler la vocation des zones artisanales et économiques en zones UF2 et AUF2 en y interdisant les constructions de logement ; • mieux respecter la typicité de la commune et ses caractéristiques architecturales en interdisant les terrasses tropéziennes et des types de toitures terrasses en zones UC, UB, A et N ; • limiter les exigences en matière de stationnement à une place par logement neuf en zone UB pour favoriser le développement des modes doux ; • interdire les haies composées d'une seule essence en zones UC, UD et N, afin de favoriser la biodiversité et la variété des paysages. Modification n°2 approuvée le 27 juin 2019 : • Modification du zonage des parcelles AZ 87, AZ 64 et AZ 65 respectivement classées en zone UB et UL en zone UC ; • Modification de certains articles du règlement pour en améliorer la compréhension et faciliter l'instruction des demandes d'autorisation, (article DG6 concernant les dispositions relatives aux routes départementales, article 7 en toutes zones concernant l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, article AU 11, Auc11, UC11, UD 11, concernant la réglementation des déblais et remblais). ***En annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)***

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	3784 habitants en 2021
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	962,62 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	2,5 ha
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.	Répartition des surfaces actuelles : - Zones urbaines = 204,83 ha - Zones à urbaniser = 11,83 ha - Zones agricoles = 373,36 ha - Zones naturelles = 372,60 ha ***En annexe : document graphique du PLU en vigueur et du projet***

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

***Annexe à joindre** : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)*

Les grandes orientations d'aménagement sont les suivantes :

- Stabiliser le nombre d'habitants en maîtrisant le développement de l'urbanisation ;
- Commencer à rattraper le retard en matière de logement locatif social ; réserver des espaces destinés à la production de ces programmes ;
- Diversifier l'habitat par la création de petits immeubles collectifs ou d'ensemble de maisons groupées, en locatif (social) ou en accession ;
- Faire une pause dans la création de maisons individuelles : ne pas ouvrir de nouveaux espaces à ce type de programme et « temporiser l'urbanisation » des espaces les plus significatifs en termes de surface ;
- Permettre le maintien dans de bonnes conditions des activités présentes ;
- Autoriser l'implantation d'activités économiques ou de services à l'échelle de la commune
- Développer le tourisme local par de l'hébergement et la création d'autres attractions
- Protection et maintien des espaces agricoles ;
- Créer des cheminements piétonniers pour relier les secteurs d'habitat, le bourg, les équipements (pour les opérations les plus proches du bourg)
- Créer ou améliorer le stationnement pour le bourg et les équipements (zoo, musée de la forge)
- Améliorer la desserte de la ZI (RD + petite voie communale à créer)
- Réaliser de nouveaux équipements (pôle petite enfance, projet éventuel d'école) : ces projets sont dimensionnés pour la population actuelle de la commune, il convient donc de modérer la croissance démographique afin de ne pas les saturer ;
- Prévoir des espaces pour l'extension des équipements ;
- Prévoir le maintien du commerce au bourg (stationnement, création de logements collectifs ...) ;
- Ne pas étendre l'enveloppe constructible ;
- Organiser dans le temps l'urbanisation des terrains disponibles ;
- Valoriser les terrains libres déjà constructibles selon leur situation (proche du bourg ou éloignée) ;
- Protection des espaces boisés ;
- Création de nouveaux espaces de loisirs (extension du stade, inscription dans certaines opérations ...) ;
- Préserver les espaces constituant des éléments d'identité : les flancs naturels, les vergers, les végétations d'ornement des parcs ;
- Organiser l'urbanisation en conservant le caractère du village,

En annexe : l'ensemble des documents composant le PLU actuel

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

***Annexe à joindre** : délibération engageant la procédure*

Il s'agit de prendre en compte le nouveau projet urbain de la ZAC dans le PLU actuel, approuvé le 22 mars 2007 et modifié deux fois le 07 décembre 2017 et le 27 juin 2019.

La commune de Saint-Martin la Plaine souhaite réaliser une opération a vocation habitat en centre bourg. Ce projet nécessite une mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Martin la Plaine, portant sur :

- La destination d'un des emplacements réservés dans la liste,
- La redéfinition de l'OAP du secteur (schéma graphique et texte), afin de l'adapter à l'évolution du projet urbain de ZAC et introduire un phasage de l'opération, sans remise en cause de la vocation ni des ambitions du secteur,
- La reprise de la délimitation entre les zones UB et UC pour l'adapter au plan de ZAC sur la localisation des typologies de logements (individuels, individuels groupés, collectifs),
- La reprise du périmètre de mixité sociale avec la modification du taux de logement social qui passe de 50% à 60% selon le souhait de la commune,
- Des compléments au règlement et spécifications portées aux sous-secteur UBt et UCt correspondant au secteur du projet de la ZAC de la Transmilière.

En annexe : la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Martin la Plaine en date du 12 décembre 2024.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

~~Oui~~	Non	RAS

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		**X**	**RAS**
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	**X**		**DUP MECDU**

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par…			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	**RAS**
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ *Sélection du zonage « Loi Littoral »*		X	**RAS**
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		**SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027**
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional…	X		- **Saint-Etienne METROPOLE** - **SIAMVG, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier**

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le secteur concerné par le projet est actuellement inscrit en zone UB et UC et est couvert par une OAP.

En annexe : Plan de situation et plan projet

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ? **Sélectionnez dans la liste ci-contre**	~~• Commune de centralité urbaine~~ ~~• Commune péri-urbaine de première couronne~~ • Commune péri-urbaine , centralité locale ~~• Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain~~ ~~• Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural~~ ~~• Commune rurale~~ ~~• Autre : .... (précisez)~~

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	En légère augmentation : 2010 : 3686 2015 : 3727 (+41 soit 1,1%) 2021 : 3784 (+57 soit 1,5%)
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	Création de 56 logements en dent creuse en centre bourg. 60% de ces logements seront affectés au logement social. Le projet vise la mixité, aussi les habitants attendus sont les jeunes couples avec enfant mais également les familles monoparentales, et les jeunes retraités. Cette opération a pour but d'être livrée début 2029. Il est envisagé d'accueillir environ 135 nouveaux habitans.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	2010 : 50 2015 : 102 2021 : 110
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Le projet permet l'urbanisation de 2,5ha de terrain constructible en centre bourg à 100%. Reste 0% de rétention foncière.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	La zone concernée par le projet est d'environ 2,5ha
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Le secteur du projet est une dent creuse en centre bourg, actuellement couverte par une OAP. Il se	

4.1 Présentation de votre projet

situe en zone déjà ouverte à l'urbanisation en UB et UC du PLU actuel.
La répartition envisagée entre type de logements :
- 10 logements individuels,
- 4 logements individuels groupés (sociaux),
- 8 logements intermédiaires (sociaux),
- 36 logements collectifs (dont 25 sociaux).

Le projet s'inscrit dans les orientations du Scot Sud Loire sur la densité en tissu aggloméré existant et dans les extensions urbaines au sein de l'enveloppe potentiellement urbanisable fixé à ce jour à 25 logement/ha pour une commune de centralité locale. Le projet prévoit la réalisation de 58 logements sur environ 2ha, soit une densité de l'ordre de 30 log/ha.

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	**RAS**
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	**RAS**
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	**RAS**
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	**RAS**
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	**RAS**
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
RAS	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		**X**	**RAS**
Des espaces boisés ?		**X**	**RAS**

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	**RAS**
Complétez si nécessaire			
RAS			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	**RAS**
Un parc naturel national ou régional ?		X	**RAS**
Une réserve naturelle nationale ?		X	**RAS**
Un espace naturel sensible ?		X	**RAS**
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	**RAS**
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	**RAS**
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	**RAS**
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	**RAS**
Complétez si nécessaire			
RAS			

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	~~Oui~~	**Non**	**RAS**
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	**Le site du projet n'est pas couvert par le SRCE**		

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		**X**	**RAS**
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		**X**	**RAS**
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		**X**	**RAS**
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		**X**	**RAS**
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		**X**	**RAS**
Complétez si nécessaire			
RAS			

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		**X**	**RAS**
Autres captages prioritaires ?		**X**	**RAS**

4.6 Ressource en eau

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	**X**		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	**X**	**X**	**La station d'épuration de Tartaras géré par le SIAMVG est en cours d'étude pour un redimensionnement. Elle va passer de 46 000 équivalents-Habitants à 60 000 équivalents-habitants.**
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	**X**		**Il est prévu de traiter les eaux pluviales à la parcelle. Des précisions sont apportées en ce sens au dossier de MECDU pour les parcelles à bâtir. Concernant la gestion des eaux pluviales sur les espaces publics il est prévu de réaliser de la rétention par le biais de noues paysagées, d'arbre de pluie, de fosse de Stockholm, de chaussée réservoir avec un exutoire, dans des réseaux dissociés d'eaux pluviales, dimensionné suivant la réglementation de Saint-Etienne Métropole.**
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		**X**	**RAS**
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		**X**	**RAS**
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		**X**	**RAS**
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	**RAS**
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	**RAS**
Nuisances ?		X	**RAS**
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	**RAS**
Complétez si nécessaire			
RAS			

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		**La ligne 47 du réseau STAS a son terminus à proximité du site du projet, au niveau de la mairie.**
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	X		**Saint-Etienne Métropole**
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	**RAS**
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	**RAS**
Complétez si nécessaire			
RAS			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	r
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	☐
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	☐
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	☐
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	☐
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	☐
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	☐
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	☐

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Préfecture de la Loire **Date :** 28 AOUT 2025 **Lieu :** Le service action territoriale	NOM LAUDÉ PRENOM Elise **SIGNATURE** 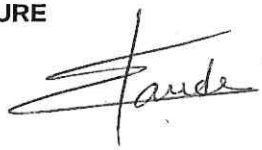

ANNEXE 1 Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	CAP Métropole Madame Cécile GROLET, Responsable de projets Aménagement et Construction
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	CAP MÉTROPOLE 21 rue Pierre et Dominique Ponchardier 42100 Saint-Étienne Tél : 06 17 28 64 18 Mél : cecile.grolet@capmetropole.fr